



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CACE/401

Le 4 décembre 2006

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT et aux Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux des Commissions d'études des radiocommunications et à la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure

Objet: Réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications (Services scientifiques) Genève, les 5 et 12 février 2007

1 Introduction

Nous vous informons, par la présente Circulaire administrative, qu'une réunion de la Commission d'études 7 de l'UIT-R aura lieu à Genève, les 5 et 12 février 2007, juste avant et immédiatement après les réunions des Groupes de travail 7B, 7C et 7D (6-9 février 2007), voir la Lettre circulaire 7/LCCE/45 du 24 novembre 2006.

La réunion de la Commission d'études aura lieu au siège de l'UIT, à Genève. Les services directement liés aux réunions (enregistrement des délégués, distribution des documents, etc.) seront regroupés dans le même bâtiment. La réunion débutera à 9 h 30 et l'enregistrement commencera à 8 h 30 le premier jour, **uniquement dans le bâtiment Montbrillant (les délégués ne devront utiliser que cette entrée)**.

2 Programme de la réunion

On trouvera à l'Annexe 1 le projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 7. Les contributions des participants seront traitées conformément à la Résolution UIT-R 1-4.

Les Questions assignées à la Commission d'études 7 figurent dans le Document 7/1 disponible à l'adresse suivante:

<http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG07/fr>

2.1 Adoption de projets de Recommandation à la réunion de la Commission d'études (§ 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4)

Trois projets de nouvelle Recommandation et deux projets de Recommandation révisée sont proposés pour adoption à la Commission d'études, à sa réunion, conformément au § 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4.

Conformément aux § 2.25 et 10.2.2 de la Résolution UIT-R 1-4, les titres et résumés des projets de révision de Recommandation sont repris dans l'Annexe 2.

2.2 Adoption de projets de Recommandation par une Commission d'études par correspondance (§ 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4)

La procédure décrite au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-4 concerne les projets de Recommandation nouvelle ou révisée qui ne sont pas expressément inscrits à l'ordre du jour d'une réunion de Commission d'études ou qui, faute de temps, n'ont pas pu être présentés dans les langues de travail avant la réunion.

Conformément à cette procédure, les projets de Recommandation nouvelle ou révisée, établis au cours des réunions des Groupes de travail 7B, 7C et 7D organisées juste avant la seconde journée des réunions de la Commission d'études, seront soumis à la Commission. Après examen, la Commission pourra décider de les faire adopter par correspondance. Dans ces cas-là, la Commission d'études peut aussi décider d'appliquer la procédure d'adoption en même temps que celle d'approbation (PAAS) d'un projet de Recommandation, décrite au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4 (voir aussi le § 2.3 ci-dessous).

Conformément au § 2.25 de la Résolution UIT-R 1-4, l'Annexe 3 à la présente Circulaire contient la liste des sujets qui seront traités au cours des réunions des Groupes de travail qui précéderont immédiatement la réunion de la Commission et qui pourraient donner matière à projet de Recommandation.

2.3 Décision concernant la procédure d'approbation

Au cours de sa réunion, la Commission d'études décidera de l'éventuelle procédure d'approbation de chaque projet de Recommandation qu'il s'agit de faire adopter conformément au § 10.4.3 de la Résolution UIT-R 1-4. La procédure d'approbation sera alors ouverte. Le texte en question sera soit soumis à la prochaine Assemblée des radiocommunications, soit envoyé aux Etats Membres pour être examiné pour adoption par le biais de la procédure de consultation; ou à défaut la Commission d'études peut décider d'appliquer la procédure PAAS, visée au § 10.3 de la Résolution UIT-R 1-4.

3 Visa

Nous vous rappelons que pour les ressortissants de certains pays, l'entrée et le séjour sur le territoire de la Suisse sont soumis à l'obtention d'un visa. Ce visa doit être demandé et obtenu de la représentation de la Suisse auprès de votre pays (ambassade ou consulat) ou, à défaut, de celle la plus proche de votre pays de départ. En cas de problème, l'Union peut, sur demande officielle de l'administration ou de la société que vous représentez, intervenir auprès des autorités suisses compétentes pour faciliter l'émission de ce visa.

Les demandes de visa doivent nous parvenir sous couvert d'une lettre officielle de l'administration ou de la société que vous représentez. Cette lettre doit préciser votre nom et vos fonctions, votre date de naissance, votre numéro de passeport, ainsi que ses dates de délivrance et d'arrivée à expiration. Elle doit être accompagnée d'une photocopie de votre passeport et du formulaire d'inscription, dûment rempli, le tout devant être envoyé par télécopie au numéro +41 22 730 6600 à l'Unité des documents et réunions de l'UIT-R, bureau V.434, à l'attention de Mme L. Kocher. Veuillez noter que l'Union a besoin d'au moins une semaine pour traiter tous les documents nécessaires à l'obtention d'un visa.

4 Participation

Les services d'interprétation seront fournis sur la base des inscriptions de participants parvenues avant la réunion.

Afin que les dispositions nécessaires puissent être prises, nous vous prions de nous communiquer, un mois au plus tard avant l'ouverture de la réunion, le nom de votre (vos) représentant(s) au moyen du formulaire ci-joint (Annexe 4) (le photocopier si nécessaire). Les informations concernant l'hébergement se trouvent à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/travel/index-fr.html>.

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 4

Distribution:

- Administrations des Etats Membres et Membres du Secteur des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 7 des radiocommunications
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études des radiocommunications et de la Commission spéciale chargée d'examiner les questions réglementaires et de procédure
- Président et Vice-Présidents de la Réunion préparatoire à la Conférence
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications
- Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

ANNEXE 1

Projet d'ordre du jour de la réunion de la Commission d'études 7 des radiocommunications

(Genève, les 5 et 12 février 2007)

- 1** Ouverture de la réunion
- 2** Adoption de l'ordre du jour
- 3** Désignation d'un Rapporteur
- 4** Constitution d'un Groupe de rédaction
- 5** Rapport du Président
- 6** Rapports des Groupes de travail
 - GT 7B
 - GT 7C
 - GT 7D
- 7** Résultats de la réunion du Groupe consultatif des radiocommunications (GCR) se rapportant à la Commission d'études 7
- 8** Examen des Recommandations nouvelles ou révisées
 - 8.1** Adoption des projets de Recommandation et décision sur la procédure d'approbation à suivre (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.1, 10.2.2 et 10.4)
 - 8.2** Recommandations pour lesquelles l'intention de demander l'adoption n'a pas été notifiée (voir Résolution UIT-R 1-4, § 10.2.3, 10.3 et 10.4)
 - Décision de demander l'adoption
 - Décision concernant la procédure d'approbation à suivre
 - Conformité avec l'Annexe 1 de la Résolution UIT-R 1-4, si nécessaire
 - 8.3** Mise à jour des Recommandations au titre de la Résolution UIT-R 44-1
- 9** Examen des Questions nouvelles ou révisées et des Questions à maintenir à l'étude
- 10** Examen et adoption de nouveaux rapports
- 11** Maintien d'autres Recommandations
- 12** Progrès réalisés dans l'élaboration des Manuels
- 13** Liaison avec d'autres Commissions d'études
- 14** Principaux résultats de la Conférence régionale des radiocommunications (CRR-06)
- 15** Préparation de la RPC-07 et de la CMR-07
- 16** Examen des programmes de travail futurs et d'un calendrier provisoire des réunions
- 17** Divers

R. TAYLOR
Président de la Commission d'études 7

Note du Président de la Commission d'études 7 concernant la réunion de février 2007

1 Introduction

Ces dernières années, compte tenu des contraintes financières de l'Union, la Commission d'études 7 a réduit le nombre et la fréquence de ses réunions. Celles-ci n'ont lieu que lorsque le volume des documents à examiner le justifie. En conséquence, les réunions de la Commission d'études 7 se tiendront dorénavant tous les deux ans environ et non plus tous les ans comme c'était le cas précédemment.

La Commission d'études n'a reporté la publication d'aucune Recommandation, mais elle a accordé la priorité aux Recommandations les plus urgentes, et continuera de procéder ainsi. La fréquence plus faible des réunions a posé un problème imprévu aux petites délégations. En effet, si une délégation n'est pas en mesure de participer à tous les travaux des différents Groupes de travail, elle ne peut alors exprimer une opinion divergente qu'à l'occasion d'une réunion de la Commission d'études. Dans le cadre de la Commission d'études 7, il n'est pas d'usage d'adopter des modifications des textes élaborés par les Groupes de travail, à moins que ces modifications ne soient clairement de nature rédactionnelle. Les petites délégations peuvent alors être privées de la possibilité d'examiner de manière approfondie les points de divergence.

2 Solution

La prochaine réunion de la Commission d'études 7 (5 février 2007 et 12 février 2007) se déroulera comme d'habitude sur deux jours, mais sur deux jours espacés dans le temps, le premier juste avant et le second juste après les réunions des Groupes de travail 7B, 7C et 7D (6-9 février 2007). La Commission d'études suspendra sa réunion en fin de journée, le 5 février et reprendra ses délibérations à 9 heures, le 12 février. Cette solution est employée pour permettre aux petites délégations d'examiner le nombre relativement faible de questions particulièrement délicates avec les experts techniques des Groupes de travail, entre deux réunions de la Commission d'études.

3 Problèmes

Le fait que les deux journées de la réunion de la Commission d'études soient espacées dans le temps peut poser un problème aux administrations, dans la mesure où les dirigeants qui les représentent devront s'absenter de leur poste pendant six jours au lieu de deux. Pour faire face à ce problème, aucune Recommandation ne sera adoptée le premier jour de la réunion de la Commission d'études (le 5 février). Au lieu de cela, les Recommandations qui ne font pas l'objet d'observations en première lecture seront inscrites à l'ordre du jour pour consentement en vue d'être adoptées en bloc comme premier point de l'ordre du jour de la seconde journée de la réunion de la Commission d'études (le 12 février). L'ordre du jour pour consentement sera placé sur le site web de l'UIT-R à la fin de la première journée des réunions des Groupes de travail, ce qui permettra de consacrer trois jours à l'examen de ces Recommandations avant la seconde journée de la Commission d'études.

ANNEXE 2

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de révision de la Recommandation UIT-R RA.1031-1

Doc. 7/49

Protection du service de radioastronomie dans les bandes de fréquences utilisées en partage avec d'autres services

Cette Recommandation donne des lignes directrices aux administrations qui envisagent de protéger le service de radioastronomie contre les brouillages causés par des services de radiocommunication de Terre partageant des bandes de fréquences.

Cette révision fait référence à la Recommandation UIT-R RA.1513 qui définit les niveaux maximums de perte de données que le service de radioastronomie peut tolérer. Cette référence est nécessaire pour aider les administrations à établir des zones de coordination autour des stations de radioastronomie.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SA.[8 GHz USE]

Doc. 7/50

Utilisation de la bande 8 025-8 400 MHz par les satellites d'exploration de la Terre

Cette nouvelle Recommandation fournit les directives nécessaires pour réduire le risque de brouillage entre systèmes du service d'exploration de la Terre par satellite (SETS) dans la bande 8 025-8 400 MHz.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SA.[THz-SPACE-to-SPACE]

Doc. 7/51

Caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes de communication espace vers espace exploités au voisinage de 354 et 366 THz

Etant donné qu'il est prévu d'utiliser des liaisons de radiocommunication sur certains systèmes à satellites en vue d'une communication interorbitale aux fréquences situées au voisinage de 354 et 366 THz, il est nécessaire d'étudier les caractéristiques techniques et opérationnelles des systèmes fonctionnant à ces fréquences et de déterminer s'il y a lieu d'effectuer des études de partage pour ces systèmes. Il est fait état de ces caractéristiques dans la Question UIT-R 235/7. Cette Recommandation spécifie les paramètres techniques (caractéristiques relatives aux fréquences, liaisons, signaux et données, paramètres d'antenne, etc.) ainsi que les caractéristiques opérationnelles des systèmes de radiocommunication exploités dans le sens espace vers espace au voisinage de 354 et 366 THz, qui pourraient être utilisés dans les études de partage.

**Diagrammes d'antenne de référence des stations terriennes à grande ouverture
du service de recherche spatiale à utiliser pour les analyses de compatibilité
en présence d'un grand nombre de sources de brouillage réparties
dans les bandes 31,8-32,3 GHz et 37,0-38,0 GHz**

Cette nouvelle Recommandation spécifie deux diagrammes d'antenne de référence, Ja et Jp, pour les stations terriennes à grande ouverture du service de recherche spatiale dans les bandes 31,8-32,3 GHz et 37,0-38,0 GHz. Ja est destiné à être utilisé pour les analyses de compatibilité en présence d'un grand nombre de sources de brouillage réparties et Jp pour les analyses de compatibilité en présence d'un petit nombre de sources de brouillage isolées.

Besoins en largeur de bande pour la recherche en espace lointain

Cette révision de la Recommandation UIT-R SA.1015 vise à actualiser les besoins en largeur de bande du service de recherche spatiale (espace lointain) afin de tenir compte des techniques actuelles de radiocommunication, et à apporter des précisions d'ordre rédactionnel.

ANNEXE 3

Sujets à traiter aux réunions des Groupes de travail 7B et 7C qui auront lieu juste avant la seconde journée de la réunion de la Commission d'études 7, et qui pourraient donner lieu à des projets de Recommandation

Groupe de travail 7B

Bandes de fréquences et largeurs de bandes préférées pour la transmission de données d'interférométrie spatiale à très grande base (VLBI) (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1344).

Critères de brouillage pour les systèmes de transmission de données espace-Terre dans les services d'exploration de la Terre par satellite et de météorologie par satellite utilisant des satellites en orbite terrestre basse (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R SA.1026-3).

Groupe de travail 7C

Caractéristiques techniques et opérationnelles des détecteurs passifs dans les services d'exploration de la Terre par satellite (passive) et de recherche spatiale (passive) en vue de faciliter le partage avec les services fixe et mobile dans la bande 36-37 GHz (éventuel projet de nouvelle Recommandation de l'UIT-R).

Caractéristiques techniques et opérationnelles des détecteurs passifs dans les services d'exploration de la Terre par satellite (passive) et de recherche spatiale (passive) en vue de faciliter le partage avec les services fixe et mobile dans la bande 10,6-10,68 GHz (éventuel projet de nouvelle Recommandation de l'UIT-R).

Caractérisation et évaluation de la détérioration du fonctionnement des détecteurs du SETS (passive) par des sources d'émission artificielles (éventuel projet de nouvelle Recommandation de l'UIT-R).

Critères de brouillage pour le service des auxiliaires de la météorologie dans les bandes des 403 MHz et 1 680 MHz (éventuel projet de révision de la Recommandation UIT-R RS.1263).

ANNEXE 4 (en anglais seulement)



Registration Form
ITU-R Block Meetings
Geneva, Switzerland, 5 - 12 February 2007

Radiocommunication Bureau

I wish to participate in

Table with 5 columns: SG 7 5/2, WP 7B 6-9/2, WP 7C 6-9/2, WP 7D 6-9/2, SG 7 12/2

Mr. Mrs. Ms. Miss: (family name) (first name)

Accompanied by family member(s): (family name) (first name)

1. REPRESENTATION

Name of Member State:

- Head of Delegation, Deputy, Delegate

To be completed by representatives of Member States only

Name of Sector Member:

- Recognized Operating Agencies, Scientific or Industrial Organizations, UN, Specialized Agencies and the IAEA, Regional and other International Organizations, Regional Telecommunication Organizations, Intergovernmental Organizations operating Satellite Systems, Other Entities dealing with Telecommunication matters, Associates

2. OFFICIAL ADDRESS

Name of the Company:

Street Address:

City/State/Code/Country:

Business tel.: Fax:

E-mail: In case of emergency:

3. DOCUMENTS

- I wish to receive paper copies during the meeting: Yes No
If yes, indicate one language only: English, Arabic, French, Chinese, Spanish, Russian

Upon request, contributions are available at the Document Distribution Desk

Date: Signature:

For BR Secretariat use only

Approved (if applicable), Personal Section, Meeting Section, Pigeonhole

To be returned duly completed to the Radiocommunication Bureau Place des Nations CH-1211 Geneva 20 Switzerland Telephone: +41 22 730 5802 Telefax: +41 22 730 6600 Email: linda.kocher@itu.int

